

DEPARTEMENT
DU
PUY-DE-DOME

EXTRAIT
du
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

VILLE DE THIERS

Nombre de Conseillers en
exercice : **33**

Nombre de conseillers
présents : **26**

Procurations : **3**

Nombre de conseillers
absents : **4**

**OBJET : Marché de
travaux de
réhabilitation et
extension de la
médiathèque – Avenant
2 Lot 13
Carrelage/Faïence**

SEANCE DU MARDI 16 MAI 2023

L'an deux mille vingt-trois, le mardi 16 mai 2023 à dix-neuf heures ;
Le Conseil Municipal de la Commune de Thiers, dûment convoqué le
mercredi 10 mai 2023 s'est réuni salle TOURNILHAC de la Mairie, sous la
présidence de Stéphane RODIER, Maire ;

Etaient présents :

Stéphane RODIER, Maire ;
Hélène BOUDON, Claude GOUILLON-CHENOT, Isabelle FUREGON, David
DEROSSIS, Catherine PAPUT, Pierre CONTIE, Monique DURAND-PRADAT,
Sylvain HERMAN, Martine MUNOZ, Sophie DELAIGUE, Didier STURMA,
Michel COMBRONDE, Vincent PETITJEAN , Monique MORENO, Pascal
THIRIOUX-RAUCOURT, Patricia BOSTMAMBRUN, Pepa CAENEN, Michelle
MAGNOL, Christophe MANKA, Eric BOUCOURT, Francis ROUX, Serap ALP,
Yoann BENTEJAC, Farida LAID et Annie CHEVALDONNE Conseiller.e.s
Municipaux.

Avaient donné procuration :

Pierre SUREDA à Catherine PAPUT,
Régine BEAL à Eric BOUCOURT,
Philippe BARRAU à Annie CHEVALDONNE.

Etaient absents ou excusés :

Lisa ASAR, Bétul SIMSEK, Thierry BARTHELEMY et Claire JOYEUX.

Secrétaire de séance :

Claude GOUILLON-CHENOT

MARCHE DE TRAVAUX DE REHABILITATION ET EXTENSION DE LA MEDIATHEQUE DE THIERS.
AVENANT N°2 LOT 13 CARRELAGE/FAIENCE

- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.2122-21,
- **Vu** le Code de la Commande Publique et notamment les articles R.2194-2 et R.2194-8,
- **Vu** les délibérations n° 23 du 28 juin 2018, n°23 du 8 avril 2019, n°14 du 8 juin 2020, du 18 mai 2021, du 15 juin 2021, du 12 octobre 2021, du 7 février 2022, du 25 avril 2022, du 26 novembre 2022, du 8 décembre 2022 et du 24 janvier 2023.
- **Considérant** le marché de travaux de réhabilitation et extension de la médiathèque de Thiers, alloué en 17 lots attribués par délibération du Conseil Municipal en date du 28 juin 2018, rendu exécutoire le 02 juillet 2018 et l'attribution des lots suivants :
Lot 2 : Démolitions/Maçonnerie à l'entreprise SANCHEZ pour un montant de 670 000 euros HT ;
Lot 3 : Charpente / Couverture tuiles / Zinguerie à l'entreprise SUCHEYRE pour un montant de 164 115.14 euros HT ; lot 4 : Couverture et bardage extérieur Cuivre à l'entreprise VAGANAY pour un montant de 123 745.58 euros HT ; Lot 5 : Enduits de façade à l'entreprise ETI pour un montant de 114 558.55 euros HT ; Lot 6 : Etanchéité à l'entreprise AEC pour un montant de 25 230.91 euros HT ; Lot 7 : menuiserie extérieures bois à l'entreprise GENEVRIER pour un montant de 63 234 euros HT ; Lot 8 : Menuiseries extérieures alu – Serrurerie à l'entreprise POL AGRET pour un montant de 333 000 euros HT ; Lot 9 : plâtrerie / Peinture : PETRUS CROS pour un montant de 192 223.80 euros HT ; Lot 10 : Plafonds plâtre et métallique : PETRUS CROS pour un montant de 91 897.70 euros HT ; Lot 11 : Menuiseries intérieures bois : GIRARD pour un montant de 70 675.90 euros HT ; Lot 12 : Revêtements sols souples : Groupe Bernard pour un montant de 41 100 euros HT; Lot 13 : Carrelage/Faïence : PRADIER pour un montant de 63 320.50 euros HT ; Lot 14 : Ascenseur : ORONA CENTRE pour un montant de 26 690.00 euros HT ; Lot 15 : Plomberie/Sanitaire : AUNOBLE INDUSTRIE pour un montant de 33 950.00 euros HT ; Lot 16 : Chauffage/VMC : CCSD pour un montant de 177 904.03 euros HT ; Lot 17 : Electricité/SSI : ELEC INDUSTRIE pour un montant de 249 706.10 euros HT ;
Et par délibération en date du 8 juin 2020 rendue exécutoire le 16 juin 2020 l'attribution du Lot 18 : Mobilier et rayonnages : SARL AMBIANCE pour un montant de 230 306.62 euros HT, et la déclaration d'infructuosité du Lot 19 : Luminaire
- **Considérant** la nécessité de conclure des avenants en plus ou en moins pour prendre en compte des ajustements de prestations :
LOT 13 : Bilan financier du lot comprenant notamment la mise à jour des DTU, le remplacement des chapes mortier et la pose scellée du carrelage par des chapes ciments liquides ainsi que la pose collée du carrelage, l'ajout d'isolant thermique sous le kiosque, et l'ajout isolant phonique au R-1 pour un montant de 10 799.61 euros HT.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE :

- **Approuve** l'avenant 2 du Lot 13 – Carrelage/Faïence avec l'entreprise PRADIER d'un montant de 10 799.61 euros HT portant le montant du marché de 57 402.50 euros HT à 68 202.11 euros HT.
- **Autorise** le Maire à signer tout document se rapportant à la présente décision.

Le secrétaire de séance,



Claude GOUILLON-CHENOT

le Maire,



Stéphane RODIER